



## NOTE D'INFORMATION

### Eau et assainissement

#### CONTACT

Yannick LEMASQUERIER  
07 64 38 71 77  
[y.lemasquier@cbugeysud.com](mailto:y.lemasquier@cbugeysud.com)  
[www.cbugeysud.com](http://www.cbugeysud.com)

Belley, le 17 octobre 2022

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la communauté de communes Bugey-Sud prendra en charge la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif du territoire et deviendra votre interlocuteur pour toutes les démarches.**

Le service se structurera autour des régies existantes de Belley et de Culoz et des agents intercommunaux déjà en charge de ces compétences. L'ambition est d'amener plus de solidarité dans la gestion de la ressource en eau et d'offrir un service identique et de qualité pour tous les habitants du territoire Bugey-Sud.

Ce transfert va ainsi permettre de mutualiser et rationaliser les moyens techniques, humains et financiers pour affronter les grands défis de demain : renouvellement des équipements, réduction des fuites et raréfaction des ressources en eau.

#### De nouveaux services vous seront proposés :

- Un numéro unique disponible 24h /24 et 7j /7 : 04 28 38 44 81
- Un portail internet pour suivre votre consommation d'eau, faire vos démarches ou consulter vos factures d'eau :  
<https://eau.cbugeysud.com>
- Des plages d'accueil adaptées aux actifs

#### Foire aux questions :

**Dois-je changer ou relever mon compteur d'eau ?**

**NON**, aucune intervention sur le compteur n'est nécessaire.

**Y a-t-il des démarches administratives à faire ?**

**NON**, aucune démarche administrative n'est à faire.

**Qui va m'adresser mes prochaines factures ?**

Si votre commune était en délégation de service public avec un opérateur privé, votre délégataire (SOGEDO, SAUR ou AQUALTER) continuera de vous facturer jusqu'au terme de son contrat.

Si votre commune assumait la compétence eau et/ou assainissement, la communauté de communes Bugey-Sud assumera désormais la facturation.

